

**Zeitschrift:** Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

**Herausgeber:** Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

**Band:** 30 (1954)

**Heft:** 2

**Artikel:** Extension et réajustement de la CDU

**Autor:** Frachebourg, C.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-771311>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

herigen System der Projets d'extension (PE) vorbehalten. Dagegen soll es selbstverständlich möglich sein, die einmal aufgeführte neue Reihe (Stern-Reihe) mittels PE-Noten weiter zu ergänzen.

In den Veröffentlichungen der DK-Tafeln (Gesamt- und Kurzausgaben) werden die neuen Tafeln ebenfalls beigefügt. Bei der jeweilen ersten Ziffer ist zusätzlich noch das Einführungs-Datum der neuen Reihe anzugeben. Während der Übergangszeit bis zum Neudruck der Gesamtausgaben wird man die Stern-Reihen in Ergänzungsbänden oder in periodischen Nachträgen (Extensions and Corrections) bekannt geben.

#### *Zusammenhänge mit dem Bisherigen*

Die DK-Zahlen der neuen Reihen werden in den Katalogen gruppenweise anschließend an die bisherigen DK-Zahlen eingefügt. Wenn wir annehmen, daß die Tafel 658.5 neu bearbeitet wurde, so würde sich folgende Ordnung ergeben:

DK 658.1/4  
DK 658.51/59  
DK 658.51/59\* (eingeführt 1. 1. 55)  
DK 658.6/ ....

Im internen Betrieb der verschiedenen Dokumentationsstellen kann das Gültigkeits-Datum für eine neue Reihe verschieden sein vom Datum der offiziellen Einführung. Ein späteres Datum würde bedeuten, daß die Dokumentationsstelle von diesem Datum an nach den neuen Zahlenreihen arbeitet.

Bei den bisherigen Zahlen, die durch neue Reihen (Stern-Reihen) ersetzt werden sollen, sind in den Katalogen entsprechende Hinweise anzubringen. Da die neue Reihenfolge innerhalb der umgearbeiteten Tafel auch größere Umstellungen erlaubt, wäre zu prüfen, ob man zu jeder einzelnen «alten» Zahl angeben soll, welcher DK-Ziffer der Stern-Reihe sie entspricht.

### **EXTENSION ET RÉAJUSTEMENT DE LA CDU**

par C. FRACHEBOURG, Berne.

Les lignes ci-après, sans reproduire exactement les délibérations du 15 décembre 1953 de la Commission de classification de l'Association suisse de documentation, n'en reflètent pas moins l'esprit.

Dans le fascicule numéro 5 du volume 32 des « DIN-Mitteilungen » paru à la date du premier mai 1953, Monsieur K. Fill, a écrit une étude touchant le développement futur de la CDU. Il dit que

« les progrès de la science et les besoins toujours plus impérieux posent un problème dont le dernier aspect se résume par ces mots: extension *ou* réajustement de la CDU ». Il précise en disant que dans « le sens le plus large, on doit comprendre, d'une part, par extension (Ausbau) de la CDU son développement soigneux et prudent en ménageant le plus possible ce qui existe, d'autre part, par réajustement (Umbau) une revision complète de différents chapitres ou différentes parties ». D'emblée, il pose le problème sous l'angle de l'alternative: extension *ou* réajustement de la CDU. C'est un peu trop simple de poser ainsi un problème complexe et c'est la raison pour laquelle le titre de ma réplique est, comme nous l'avons lu, extension *et* réajustement de la CDU (Ausbau *und* Umbau). Les motifs les voici: il est impossible d'étendre ad infinitum la CDU dans un cadre fixé une fois pour toutes. N'oublions pas que, du point de vue scientifique, une « Classification quelconque est la fonction variable du changement des états de sciences », et que lorsque ces états ont atteint une différence notoire par rapport aux précédents, il devient impossible de tabler toujours sur le passé pour classifier les matières telles qu'elles sont aujourd'hui. Les éléments de cosmogonie tels qu'on les comprend de notre temps ne se laissent pas bien énumérer en nous servant de la genèse.

Du point de vue de la CDU, il s'est avéré que de chauds partisans de ce système ont essayé de conserver les anciens cadres de la CDU pour différentes domaines, tout en prévoyant des extensions, mais que devant les difficultés qui en résultent, il devenait impossible de s'y retrouver. La preuve est faite qu'au bout d'un certain temps les extensions superposées et accumulées apportent la confusion. C'est le moment du réajustement (Umbau) qui est venu. Le problème du développement de la CDU ne peut donc être posé sous la forme alternative, mais bien sous une forme de progression dans le temps: *Tout d'abord extension, ensuite réajustement*. Le problème ainsi posé est conforme aux lois de l'évolution que, dans aucun domaine, on ne peut ignorer. Les lois de l'évolution sont des lois de la nature. Physiologiquement, l'arrêt de l'évolution amène la mort. Sociologiquement, le blocage de l'évolution fait éclater la révolution. Le freinage de l'évolution normale n'a pas été le fort des pionniers-documentalistes Otlet, La Fontaine, Hanauer, Walther, Mathys, lesquels, conformément à l'esprit des idées développées par Monsieur Fill auraient dû adopter la version première de la CDU, celle de Dewey. Ces protagonistes de la CDU en Europe qui étaient des encyclopédistes, n'ont pas craint de faire le premier réajustement. Ce fut l'étape du début, dont ils furent les promoteurs, à qui nous autres, usagers de la deuxième génération, devons être

reconnaissants pour le courage et le savoir-faire dont ils ont fait preuve. Depuis ce moment, la CDU a fait du chemin, et l'usage a consacré le système de classification décimale à tel point qu'aujourd'hui une autre catégorie d'usagers s'en saisit à leurs fins. Ce sont les *spécialistes des différents domaines* qui eux aussi reconnaissent les grands avantages de la CDU, mais n'en ignorent point les lacunes et les défectuosités comme, en son temps, Otlet, La Fontaine, Hanauer, Walther, Mathys, n'en ont pas ignoré les imperfections de naissance qui ont conduit à la première étape de réajustement de la CDU. La science va aujourd'hui vers la spécialisation; la classification doit la suivre; c'est l'évolution naturelle qui se fait par étapes. Reconnaître les choses, comme elles sont réellement, ce n'est pas nécessairement être un esprit turbulent (stürmisch) au sens de Monsieur Fill. C'est simplement marcher avec le progrès, sans marchander les perfectionnements qu'on peut apporter à la CDU, et aussi sans marchander la confiance dans le système en s'inspirant d'une foi agissante et vécue. Rien n'égare plus que le scepticisme, fût-il même réservé, nuancé qu'on a envers quelque chose. Avoir une claire connaissance du développement vers lequel tend naturellement un domaine, c'est être sage et non turbulent. Ouvrir la CDU aux spécialistes, c'est, d'autre part, lutter contre l'attrait du neuf qu'apporte avec lui tout nouveau système; c'est faire face à toutes les embûches que tendent à la CDU les systèmes tout nouvellement créés et n'ayant pas encore subi l'épreuve de l'expérience, donc exempts de critiques, car il est tout à fait évident que plus une classification est jeune, plus elle correspond à l'état actuel des sciences. Monsieur Fill adjure Monsieur Donker-Duyvis de revenir, à l'égard de la CDU, à cette conception ancienne d'intangibilité légèrement tempérée et nuancée d'aspect progressiste au moment où *on ne peut plus faire autrement*. Or Monsieur Donker-Duyvis, comme directeur de l'Office néerlandais des brevets, s'est rendu compte de l'insuffisance de la CDU pour le classement des brevets. Lorsque l'auteur de ces lignes, comme tout premier, a proposé au Congrès de la FID en 1947 à La Haye d'intéresser les grandes associations internationales à l'application de la CDU moyennant une adaptation, un réajustement et une révision éventuelle de certains domaines, la proposition n'a pas été rejetée. Au contraire, elle a trouvé beaucoup de défenseurs, car chacun comprit que, par cette voie, la CDU s'acheminerait vers *l'universalité d'emploi* tout en étant un système établi sur *l'universalité de conception*. Dès lors pourquoi entraver cette ferveur des spécialistes de mettre à un *haut niveau de perfection* un système qui est bon, mais qui pourrait encore être meilleur. La CDU devrait, en effet, faire l'objet d'un libre

concordat entre les milieux intéressés et non d'un décret coercitif que reflètent exactement les vues développées par Monsieur Fill dans son article « Ausbau oder Umbau der Dezimalklassifikation ». A mon avis, le problème est celui-ci: comment *coordonner au mieux* les efforts de tous les spécialistes connus et inconnus. En Suisse, comme en Hollande, on s'achemine vers le groupement par matière, par domaine, des intéressés à la CDU. De même, la FID a créé quelques commissions dont la tâche est d'attirer à elles les grandes institutions internationales, dont les unes participent déjà aux travaux de réajustement, d'adaptation et de revision. Je cite l'Union internationale des télécommunications, l'Union postale universelle, l'Union radio-scientifique, l'Union internationale des Chemins de fer, le Congrès international des chemins de fer, la Commission électrotechnique internationale, etc.

Il est certain, au reste, que cette période actuelle, disons turbulente pour nous servir d'une expression chère à Monsieur Fill, sera suivie d'une période d'accalmie quand tous les intéressés seront plus ou moins satisfaits. C'est une étape que l'on ne peut brûler même en y mettant toute la prudence voulue et le doigté nécessaire, pour rester sur les positions acquises par la CDU à l'heure actuelle. En tous cas, n'oublions pas que la CDU ne peut être que le couronnement d'un effort permanent, qu'elle se gagne à force de volonté, de compréhension, de persévérence, par une action de longue haleine qui doit se poursuivre sans désemparer dans la période de développement si l'on veut rendre la CDU efficace.

## DAS DIFFERENZIERTE DEZIMALPRINZIP ALS KLASSEFIKATIONSGRUNDLAGE

von Fritz KUTTER, Zürich.

Unbestritten ist die Zweckmäßigkeit des Dezimalprinzips bei einer Klassifikation. Betrachten wir aber die dabei angewandten Ziffern 0—9, dann können wir im Grunde genommen drei Arten von Ziffern unterscheiden, nämlich:

- a) 5 ungerade Ziffern: 1, 3, 5, 7, 9,
- b) 4 gerade Ziffern: 2, 4, 6, 8 und
- c) die Ziffer 0, die eine besondere Stellung deshalb einnimmt, weil sie allein keinen realen Wert repräsentiert, sondern erst in Verbindung mit einer Zahl.